

S.A.S.U. 85BIS PRODUCTION
Société par actions simplifiées en formation au capital de 400 euros
Siège social : 85 Bis rue de Billancourt - 92100 Boulogne Billancourt

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 1ER FEVRIER 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et

Le PREMIER FÉVRIER à 14h30 heures,

Le membre fondateur de la société par actions simplifiée en formation « **85BIS PRODUCTION** » a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire au 85 bis, rue de Billancourt à Boulogne-Billancourt (92100), sur convocation de sa Présidente, la société **MMBS GROUP**, dûment représentée par son Président, Monsieur Franck-Cliff JEAN.

Sont présent(s) ou représenté(s) :

La société MMBS GROUP, société par actions simplifiée au capital de 600 euros, située 85 Bis rue de Billancourt – 92100 Boulogne-Billancourt, enregistrée au Registre des commerces et des sociétés de Nanterre sous le numéro 991 776 154, représentée par son Président Monsieur Franck-Cliff JEAN, dûment habilité à cet effet,

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Franck-Cliff JEAN**, Président de la **S.A.S. MMBS GROUP**.

Le Président de séance déclare disposer des documents suivants :

- Le projet de statuts de la société en formation,
- La feuille de présence à l'assemblée générale,
- Le texte de projet de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée,
- L'état des actes passés pour le compte de la société en formation.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FJ

ORDRE DU JOUR

- La décision d'immatriculation de la société par actions simplifiée,
- La désignation de la dénomination de la société,
- L'implantation du siège social de la société,
- L'adoption des statuts,
- La désignation du Président et de son représentant permanent,
- Le capital social et la répartition des actions,
- Pouvoir en vue des formalités,

L'associée unique dispose des éléments suivants :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

L'associée unique décide des résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION – CREATION DE LA SOCIÉTÉ 85BIS PRODUCTION

L'Assemblée Générale Constitutive, déclare prendre acte de la décision de l'associée d'immatriculer la société par actions simplifiée en formation « **85BIS PRODUCTION** », auprès du greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

DEUXIÈME RÉOLUTION – DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale Constitutive déclare la dénomination de la société « **85BIS PRODUCTION** ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

TROISIÈME RÉOLUTION – SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale Constitutive décide d'implanter le siège de la société **85BIS PRODUCTION**, au :

85 Bis rue de Billancourt - 92100 Boulogne Billancourt

Cette décision est prise à compter de l'immatriculation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

QUATRIÈME RÉOLUTION – ADOPTION DES STATUTS

Après exposition du projet de statuts par le Président de séance, l'Assemblée Générale Constitutive décide d'adopter définitivement le projet de statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

CINQUIÈME RÉSOLUTION – DESIGNATION DU PRÉSIDENT ET DE SON REPRÉSENTANT PERMANENT

L'Assemblée Générale Constitutive décide de nommer en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée :

La société MMBS GROUP,

Société par actions simplifiée au capital de 600 euros,
Ayant son siège social au 85 bis, rue de Billancourt – 92100 Boulogne-Billancourt,
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 991 776 154,

Représentée par Président, Monsieur Franck-Cliff JEAN, né le 20 mars 1986 à Saint-Maurice (94), de nationalité française, demeurant 7, Place Salvador Allende – 94000 Créteil.

L'Assemblée Générale Constitutive décide de nommer en qualité de **représentant permanent** de la société, pour une durée indéterminée : **Monsieur Franck-Cliff JEAN**.

Monsieur Franck-Cliff JEAN déclare, accepter la fonction de représentant permanent et certifie n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité prévue par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

SIXIÈME RÉSOLUTION – CAPITAL SOCIAL, ACTIONS ET RÉPARTITION

L'Assemblée Générale Constitutive déclare que le capital social est fixé à la somme de quatre-cents euros (400 €).

Il est divisé en quatre-cents (400) actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, et sera entièrement libéré et de même catégorie.

Au terme des décisions de l'Assemblée Générale Constitutive du 1er février 2026, la répartition des actions est la suivante :

- Société MMBS GROUP 400,00 actions

TOTAL 400 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

SEPTIÈME RÉSOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Maître Salim BOUFENARA, avocat, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et toutes les démarches afférentes à la création de la société, notamment auprès d'établissements bancaires et du greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, à travers le Guichet Unique des entreprises (INPI).

FJ

L'Assemblée générale déclare qu'un compte bancaire sera ouvert au nom et pour le compte de la société 85BIS PRODUCTION auprès de tout établissement bancaire reconnu en France dans le respect des règles établies au sein des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été lu et signé par le Président et les associés ou leurs mandataires.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 1er février 2026



Franck-Cliff JEAN
Président de séance



Pour la société MMBS GROUP
Présidente et Associée unique
Représentée par M. Franck-Cliff JEAN
Président